



PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# L'Ille-et-Vilaine est placé en **CRISE SÉCHERESSE**

Encadrement des usages de l'eau potable à compter du 13 août 2022



Afin de préserver les usages prioritaires  
(santé, sécurité civile, eau potable, salubrité, abreuvement des animaux)

## INTERDICTIONS



L'arrosage des pelouses, massifs floraux, plantes en pot, espaces verts ou arbustifs.

L'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h.



Le lavage des véhicules quelle que soit l'origine de l'eau ainsi que dans les stations de lavage (hors véhicules ayant une obligation réglementaire, technique ou liée à la sécurité).



Le lavage des terrasses, des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf obligation sanitaire.



Les prélèvements d'eau, pour l'irrigation agricole sauf pour certaines cultures sensibles.

Pour en savoir plus : [sigthema35.alwaysdata.net](http://sigthema35.alwaysdata.net)  
Consultez l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 sur [ille-et-vilaine.gouv.fr](http://ille-et-vilaine.gouv.fr)